



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Paris, le jeudi 2 février 2017

Invitation presse

*Déplacement en Mayenne (53) :
la transition énergétique en action dans les territoires*

**Ségolène Royal,
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,**

se rend à Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail

vendredi 3 février 2017

Déroulé :

12h00

Mairie et salle polyvalente de Villaines-la-Juhel

**Présentation du dispositif innovant en milieu rural
de véhicules électriques en auto-partage**

Signature de conventions

- « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :**
- Communauté de communes du Mont des Avaloirs**
 - Communauté de communes de Mayenne**
 - Communauté de communes des Coëvrons**

Rencontre avec les élèves du collège Jacques Monod (Laval) :
Présentation du projet d'habitat mobile
"Vivre avec la montée des eaux"
sélectionné pour représenter la France au Brésil (Exposciences)

15h00

Rue de la Petite Vitesse, Pré-en-Pail

**Visite du pôle santé de Pré-en-Pail,
Bâtiment autonome en énergie construit dans le cadre du dispositif
« Territoire à énergie positive pour la croissance verte »**

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

Annie TALIERCIO : 02 43 01 50 72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Paris, le jeudi 9 février 2017

Invitation presse

*Maîtrise de la consommation d'énergie :
visite d'une copropriété équipée
de compteurs individuels de chauffage
(Paris, 18^{ème})*

Ségolène Royal

**visite une copropriété
sur le dispositif d'individualisation des frais de chauffage**

vendredi 10 février 2017 à 14h30

88/92, rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Issue de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, **l'individualisation des frais de chauffage sera généralisée à partir du 31 mars prochain**, date officielle de l'entrée en vigueur de l'obligation de compteurs individuels de chauffage au sein de copropriétés dans le collectif et le tertiaire.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le vendredi 10 février 2017

Ségolène Royal obtient la validation par la Commission européenne de trois dispositifs de soutien des énergies renouvelables

Avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Ségolène Royal a réformé en profondeur les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables. La Commission européenne a validé aujourd'hui trois dispositifs de soutien aux énergies renouvelables proposés par la Ministre.

Conformément au droit européen des aides d'État, la Ministre a notifié à la Commission européenne l'ensemble des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables.

La Commission européenne a validé aujourd'hui les arrêtés tarifaires pour :

- **les petites installations** photovoltaïques de moins de 100 kW,
- **les appels d'offres pour les plus grandes installations photovoltaïques** lancés entre 2011 et 2013. Ces installations sont soutenues par des contrats d'obligation d'achat ou de complément de rémunération sur 20 ans.

Ces dispositifs de soutien permettront à la France d'augmenter sa capacité solaire de quelque 2 600 mégawatts et contribueront à l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La décision de la Commission européenne valide également l'appel d'offres lancé par la Ministre en 2016 pour soutenir des **petites installations hydroélectriques** pour une capacité de 60 MW.

Cette décision de la Commission s'inscrit dans la continuité de sa décision du 12 décembre dernier qui avait validé les dispositifs de soutien à l'éolien terrestre pour 2016, aux petites installations hydroélectriques, à la géothermie et à la méthanisation.

Elle permet de sécuriser le développement des projets d'énergies renouvelables, pour la transition énergétique, la croissance verte et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**

Paris, le mardi 7 mars 2017

Déplacement en Maine-et-Loire de Ségolène Royal pour illustrer la transition énergétique dans les territoires

A l'occasion de son déplacement en Maine-et-Loire, la Ministre de l'Environnement se rend, avec le député Serge Bardy, sur deux sites emblématiques illustrant la transition énergétique :

- Ségolène Royal posera la première pierre d'un bâtiment du GAEC la Passerelle destiné à l'élevage des porcelets et attribuera à cette exploitation une aide de 40 000 € relative au financement d'investissements matériels, en faveur de la qualité de l'air dans les exploitations agricoles.
- La ministre attribuera également une aide de 82 000 € à la remise aux normes du bâtiment de l'écocyclerie du Pays des Mauges à Saint-Quentin-en Mauges. Cette recyclerie emploie 15 équivalents temps plein et traite plus de 500 tonnes de déchets par an, dont 270 tonnes provenant des déchèteries du SIRDOMDI (Syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères de la région de BEAUPREAU, dans le Maine-et-Loire). Le SIRDOMDI est lauréat de la première vague (2014) de l'appel à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage ». Il a notamment mis en place une redevance incitative pour favoriser le tri des déchets, depuis 2011.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le vendredi 10 mars 2017

*Déplacement de Ségolène Royal
en Guadeloupe et en Martinique, îles durables,
pour développer les projets de transition énergétique
et de protection de la biodiversité*

Ségolène Royal se rend en Guadeloupe et en Martinique du 12 au 15 mars. La transition énergétique et les territoires à énergie positive pour la croissance verte dans les Outre-mer, la protection de la biodiversité marine et terrestre, la croissance bleue, l'économie circulaire et la prévention des risques sont les principales thématiques abordées lors de ce déplacement. Les 16, 17 et 18 mars, la Ministre de l'Environnement sera en Guyane pour la Conférence de la convention de Carthagène avec les pays de la zone Caraïbe.



Programme

Guadeloupe – Dimanche 12 mars

Parc national de la Guadeloupe

Annnonce :

- **Protocole d'accord de collaboration scientifique avec le Mexique pour le rétablissement du lamantin dans la Caraïbe.**
- **15h30 :** Échange avec les partenaires économiques, associatifs et institutionnels de la marque « Esprit Parc », créée par la Ministre – Maison de la Forêt.

- **15h45** : Déplacement dans le parc national.
- **16h35** : Échange avec la presse.
- **16h50** : Aménagements du parc national au profit des personnes à mobilité réduite – Cascade aux écrevisses.
- **17h30** : Réintroduction du lamantin – Parc Blachon.

Guadeloupe – Lundi 13 mars

Résidence départementale du Gosier

Annonces :

- Mise en place de tarifs d'achat spécifiques aux zones non-interconnectées pour le photovoltaïque ;
 - Mise en place de la priorité d'appel sur le réseau électrique des zones non-interconnectées pour les énergies renouvelables ;
 - Mise en place du centre d'excellence pour la géothermie dans les Caraïbes en Guadeloupe ;
 - Présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe ;
 - Enjeux liés à la géothermie et à l'Alliance mondiale pour la géothermie ;
 - Nouveau soutien financier pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- **10h00** : Signature de conventions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :
 - Conseil départemental de la Guadeloupe,
 - Cap Excellence,
 - Baie-Mahault,
 - Anse-Bertrand,
 - Trois Rivières,
 - Saint-Claude,
 - Gourbeyre,
 - Sainte-Anne.

Finalisation de la première **programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe** et présentation du projet **de géothermie de Bouillante** débloqué par la ministre l'année dernière.

Futur pôle accueil de la Maison de la Mangrove, Les Abymes

Annonce :

- Généralisation des ruches dans les écoles de Guadeloupe.
- **14h15** : Projet « Abeilles, sentinelles de l'environnement », dans le cadre des projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en présence des élèves et enseignants bénéficiaires de la structure pédagogique.
- **14h30** : Remise du traité « RUSTICA » par l'Union des apiculteurs de France et inauguration de ruchers.
- **15h05** : Signature de la convention « UNAF / ville des Abymes » suivie de la pose de la plaque « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
Mairie de Sainte-Anne

Annonce :

- Accompagnement de la collectivité dans son projet de lutte contre l'érosion de la plage de Sainte-Anne.
- **15h50** : Projet de protection de la plage du bourg, « poumon économique et écologique » de la ville, suivie d'une rencontre sur site avec les acteurs socio-économiques concernés par l'érosion du littoral.

Guadeloupe – Mardi 14 mars

Morne-à-l'Eau

- **09h00** : Installation du comité de pilotage « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » à la mairie.
- **09h25** : Éco-quartier « Cœur de Grippon » en centre-ville.
- **09h35** : Inauguration de la station d'épuration Haute qualité environnementale (HQE).
- **10h20** : Site réhabilité de la décharge.

Université Antilles Guyane (auditorium)

- **11h00** : Échange sur la transition énergétique pour la croissance verte et le développement durable avec l'association des Elèves ingénieurs de Guadeloupe suivi de l'intervention de la Ministre devant l'ensemble des étudiants.

Martinique – Mardi 14 mars

Forêt de Vatable

Annonce :

- 658 nouveaux hectares de mangroves protégées (total en Martinique : 1 200).
- **15h20** : Inauguration de la Maison de la Mangrove et signature de l'arrêté d'affectation de plus de 600 hectares de mangroves pour la mise en œuvre du plan mangrove prévu par la loi biodiversité.

Les Trois-Ilets

Annonce :

- Actions de soutien aux collectivités des Antilles pour renforcer la tenue aux séismes des bâtiments publics.
- **16h00** : Visite de chantier de la caserne des Trois-Ilets (à côté du golf), aux normes parasismiques suivie de la présentation du bilan de l'utilisation du fonds parasismique et de l'exercice EU RICHTER (organisé du 21 au 24 mars), en présence de collégiens sapeurs-pompiers volontaires.

Les Anses d'Arlet

Annonce :

- Présentation des projets « Territoire hydrogène » et « Réseau électrique intelligent » de la Martinique.
- **17h00**: Pose d'un chauffe-eau solaire sur un logement social de la résidence Le Balaou (SIMAR) faisant l'objet d'une réhabilitation, présentation de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Martinique.

Martinique – Mercredi 15 mars

Le Robert

Annonce :

- Nouveau dispositif de soutien à la reprise des véhicules hors d'usage. Suites données au rapport de Serge Letchimy sur l'économie circulaire dans les territoires et départements d'Outre-mer.

- **10h00** : Inauguration du centre d'enfouissement technologique « Petit Gallion », focus sur le traitement des véhicules hors d'usage.

Fort de France

Annonce :

- Signature de l'arrêté préfectoral sur la protection des cétacés.
- **11h30**: Présentation du dispositif REPCET et signature par la Ministre de l'arrêté préfectoral sur la protection des cétacés.

Le Carbet

- **Horaire prochainement communiqué** : réunion de travail sur le Parc naturel marin de Martinique et signature d'un soutien financier.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

Guadeloupe : communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

Martinique : nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Retrouvez l'**invitation en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Les Abymes, le mardi 14 mars 2017

Guadeloupe, territoire pionnier de la transition énergétique pour la croissance verte Ségolène Royal annonce deux décisions : l'augmentation de 35 % du tarif de rachat pour le photovoltaïque en Guadeloupe et la création d'un pôle d'excellence pour la géothermie

A l'occasion de son déplacement en Guadeloupe, Ségolène Royal a tenu une réunion sur les enjeux énergétiques du territoire avec le Président du Conseil régional. La Programmation pluriannuelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables en zones non-interconnectées, et la centrale géothermique de Bouillante sauvée par la Ministre en 2016 composaient l'ordre du jour de cette réunion.

I. Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe :

La programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe, établie par l'État et le Conseil régional, est sur le point d'être adoptée. **La consultation du public, dernière étape avant la validation par la Région puis sa publication par décret, est en cours jusqu'au 25 mars.**

- **Passage de 19 % aujourd'hui à 66 % en 2023 de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.** Conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, la Guadeloupe se dirige vers l'autonomie énergétique en 2030.
- **Étude sur le potentiel de développement des énergies marines renouvelables en Guadeloupe.**
- **Développement de 100 bornes de recharge pour les véhicules électriques.**

II. Développement des énergies renouvelables en zones non-interconnectées :

- **Mise en place d'un tarif d'achat pour le photovoltaïque spécifique pour la Corse et les Outre-Mer** : aujourd'hui, ce tarif est indifférencié entre la métropole et les zones non-interconnectées alors que les conditions d'exploitation sont plus contraintes sur des territoires insulaires.

L'arrêté sera publié dans les prochains jours et permettra un passage du tarif d'achat pour le photovoltaïque de 126 €/MWh à 175 €/MWh (+ 35 %).

- **Mise en place de la priorité d'appel pour les énergies renouvelables sur le réseau électrique des zones non-interconnectées.** Le décret sera examiné jeudi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

III. Guadeloupe, territoire pionnier en matière de géothermie :

L'Alliance mondiale pour la géothermie mise en place pendant la COP21 compte désormais 41 pays membres et 28 partenaires. L'objectif fixé par cette alliance est de **multiplier par 5 la production électrique à partir de cette source d'énergie en 2030 et par 2 la production de chaleur.**

- **Amélioration de 10 % de la production de Bouillante**, seul site géothermique en exploitation des Caraïbes, sauvée par la Ministre en 2016 en permettant l'entrée du spécialiste ORMAT.
- Signature d'une convention avec le Conseil régional pour l'attribution de **100 000 € du Ministère de l'Environnement dédiés à la mise en place en Guadeloupe d'un centre d'excellence sur la géothermie en Caraïbe, en vue de valoriser la ressource importante de l'arc volcanique de cette zone.**

La géothermie est une énergie renouvelable stable, prévisible et compétitive, qui permet de contribuer à l'autonomie énergétique des îles, particulièrement dans la mer des Caraïbes, et de réduire le recours aux énergies fossiles, facteur de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, la Ministre a indiqué avoir inscrit la thématique des énergies renouvelables à l'ordre du jour de la 14^{ème} conférence de Carthagène sur la préservation de la mer des Caraïbes, regroupant 25 pays de cette zone et que Ségolène Royal présidera vendredi en Guyane.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mercredi 19 avril 2017

Ségolène Royal a présenté en conseil des ministres le bilan de l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et ses stratégies d'application

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a présenté une communication relative au bilan de l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et ses stratégies d'application.

La dynamique créée par la loi de transition énergétique du 17 avril 2015, a placé la France, quelques mois avant la COP21, à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et lui a donné une forte légitimité pour porter le message universel de l'Accord de Paris. La France est ainsi pionnière dans l'application de l'Accord de Paris et a une responsabilité particulière pour maintenir la dynamique de cet accord.

Cette loi fixe l'objectif d'atteindre 40 % de renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030 et de réduire la consommation finale d'énergie de 50% en 2050 par rapport à 2012.

Les nombreux textes d'application sont désormais quasiment tous publiés :

- 100% des 19 ordonnances ont été présentées en Conseil des ministres et les lois autorisant leurs ratifications sont en cours d'achèvement ;
- 98% des décrets - sur un total considérable de 162 mesures à prendre - ont été soumis au Conseil d'Etat ou mis en signature, et 95% sont déjà publiés.

I. Les grands outils de planification sont en place :

La France est le seul pays d'Europe à avoir publié ses stratégies. Les grands outils de planification sont en place, sont publiés et rendent irréversible et stable la Stratégie nationale bas-carbone :

- La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) a été publiée en novembre 2015.
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) du 28 octobre 2016 donne aux filières industrielles de l'électricité, du gaz et de la chaleur renouvelables la visibilité nécessaire pour ce développement, avec un calendrier prévisionnel des appels d'offres.
- les PPE de Corse, de Guyane et de la Réunion sont publiées ; celles de Guadeloupe et de Mayotte le seront dans les prochains jours ; la PPE de la Martinique est en cours d'examen par l'Autorité environnementale, afin de rendre ces îles autonomes en énergie.
- Le Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse seront publiés dans les prochaines semaines.
- La France fait partie des premiers pays industrialisés à s'être engagés pour les Objectifs de développement durable.

Pour la première fois, la stratégie énergétique de la France a fait l'objet d'un débat ouvert avec la société civile qui s'est poursuivi dans son application. Pour favoriser la démocratie participative, le décret créant le droit d'initiative citoyenne pour les projets d'investissements de plus de 10 millions d'euros sera publié dans les prochains jours.

II. L'application de la loi a été portée par un accompagnement technique et un soutien financier inédits concernant tous les acteurs économiques (bâtiments, transports, industrie...), mais également les citoyens et les territoires :

- Le fonds de financement de la transition énergétique : 750 millions d'euros pour :
 - > appuyer les actions de plus de 550 territoires à énergie positive,
 - > consolider plusieurs programmes de recherche dédiés à la transition écologique,
 - > soutenir les entreprises et les start up innovantes de la GreenTech Verte,
 - > réaliser des investissements dans les exploitations agricoles pour limiter le recours aux pesticides et les rejets d'ammoniac,
 - > améliorer la qualité de l'air ;
- Le crédit d'impôt transition énergétique de 30 % pour favoriser les travaux d'économie d'énergie ;

- Des actions pour une agriculture et toujours plus respectueuse de l'environnement : tarifs d'achat d'électricité adaptés à la méthanisation agricole et contribuant à la diversification des revenus des exploitants ; simplification des démarches administratives d'autorisation avec le permis unique environnemental ;
- Le dispositif des certificats d'économie d'énergie : une partie de l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des économies d'énergie est désormais dédiée à la lutte contre la précarité énergétique ; le décret qui fixe le volume d'obligation pour la période 2018-2020 sera publié prochainement ;
- Le soutien à l'achat de véhicules propres grâce à une aide allant jusqu'à 10 000 € pour remplacer les véhicules diesel anciens et l'installation de bornes électriques ;
- Le programme des investissements d'avenir : 500 millions d'euros engagés pour soutenir l'innovation dans les technologies bas-carbone ;
- La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim a été actée par décret.

III. Le Gouvernement est pionnier pour la finance verte :

- La France a émis, le 24 janvier, la première obligation verte souveraine à hauteur de 7 milliards avec plus de 23 milliards d'offres par plus de 200 établissements financiers, intermédiaires et investisseurs français et étrangers, traduisant l'engouement pour le financement de la politique environnementale de la France, facilité par la loi de transition énergétique et l'obligation de transparence des investissements (article 173 de la loi).
- La France a fixé ses objectifs en matière de tarification du carbone dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec 56 € par tonne en 2020 et 100 € en 2030.
- Ces stratégies qui réconcilient écologie et économie seront présentées par Ségolène Royal le 20 avril aux réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale à Washington.

Des avancées majeures ont également été obtenues dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre toutes les pollutions :

- L'interdiction des sacs de caisse à usage unique est effective depuis le 1er juillet 2016. Depuis le 1er janvier 2017, ce sont les sacs « fruits et légumes » ont été remplacés par des sacs composés de matières végétales et compostables.

- Depuis le 1er janvier 2017, les pesticides ne sont plus autorisés pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles au public ; la vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait plus en libre-service.

IV. Les résultats de l'application de la loi sont déjà significatifs :

- La puissance éolienne et solaire installée a augmenté de 25 % : les énergies renouvelables électriques peuvent représenter désormais, à la pointe de midi, l'équivalent de la puissance de 6 réacteurs nucléaires. Par rapport à 2013, les emplois éoliens ont crû de 33,3%, soit 3620 emplois supplémentaires.

- Les projets de chaleur renouvelable et de récupération aidés par le Fonds chaleur ont augmenté de près de 30 % ;

- Le seuil de 100 000 véhicules électriques a été franchi début 2017. 15 000 bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées et plus de 5 millions d'exemplaires de certificats de qualité de l'air ont déjà été délivrés ;

- Les 554 territoires à énergie positive pour la croissance verte représentent plus de 15 000 communes (métropole et outre-mer) et concernent plus de 40 millions de Français.

Ces résultats sont une force pour continuer à assumer un leadership sur l'application de l'Accord de Paris.

[Retrouvez en ligne le dossier sur le bilan de l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et stratégies d'application](#)

Retrouvez le communiqué [en ligne](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mardi 2 mai 2017

La collecte et le traitement des véhicules hors d'usage abandonnés pourront être pris en charge par les constructeurs automobiles dans les Outre-mer

La parution au Journal Officiel d'un décret et d'un arrêté va permettre d'améliorer significativement les conditions de collecte et de traitement des véhicules hors d'usage abandonnés dans les Outre-mer.

Ce décret et cet arrêté mettent en place de manière opérationnelle des mesures proposées par le député Serge Letchimy, dans le rapport sur les déchets de l'automobile dans les Outre-mer qu'il avait remis à Ségolène Royal le 17 juillet 2015.

Le dispositif prévoit le déploiement dans ces territoires d'actions pilotées et financées par les constructeurs automobiles afin de résorber les stocks de véhicules hors d'usage présents sur le domaine public ou dans des lieux privés, et d'éviter la reconstitution de ces stocks.

Ces stocks causent d'importants problèmes sanitaires, car les véhicules hors d'usage abandonnés constituent des gîtes pour le développement d'insectes susceptibles de véhiculer des maladies. Ils constituent également un problème environnemental, les véhicules hors d'usage étant des déchets dangereux dont les fluides encore présents sont susceptibles de se répandre dans les sols.

Ces mesures ont été préparées en concertation avec les constructeurs automobiles. Ceux-ci seront donc en mesure de débiter rapidement les opérations de repérage des véhicules abandonnées en lien avec les dispositions adoptées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**

Paris, le mercredi 10 mai 2017

Ségolène Royal annonce la publication du décret relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, favorisent les économies d'énergie dans le bâtiment, pour contribuer au développement d'une valeur verte dans l'immobilier tertiaire et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit, par son article 17, de mobiliser spécifiquement le parc de bâtiments tertiaires, représentant à lui seul un quart du bilan énergétique du bâtiment, en lui fixant un objectif de réduction de la consommation énergétique globale, renforcée tous les 10 ans, pour atteindre une baisse d'au moins 60 % de consommation d'énergie à l'horizon 2050.

La mesure s'applique aux bâtiments de bureaux, de commerces, d'enseignement et aux bâtiments administratifs de plus de 2 000 m². Chaque bâtiment doit faire l'objet d'une étude énergétique, suivi d'un plan d'actions permettant d'atteindre une réduction de 25 % des consommations énergétiques tous usages d'ici 2020 et de 40 % d'ici 2030. Le décret laisse aux gestionnaires de patrimoine le choix des leviers d'action à mobiliser.

Les exigences du décret permettront aux bâtiments tertiaires de contribuer à l'objectif inscrit dans la loi de disposer d'un parc de bâtiments existants répondant au standard BBC (« bâtiment basse consommation ») à l'horizon 2050.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31